



COMPTE RENDU

DU 17 NOVEMBRE 2021 A 18H00

OLARGUES

Présents : Marcel ALMES – Jean-Benoit ARCAS – Pascal RIQUIN – Fabienne GENOD-HUMBERT – Alban CARRETERO – Jean ARCAS – Jean-Marc HUMBERT – Jacques PLANES – Elyane JULIEN – Nicole BENEZECH – Jean-Claude BRANVILLE – Pierre- Marie GUIRAUD - Romain SANDOVAL-NADAL

Absents excusés : William FOSTER

Pouvoir : Mr William FOSTER donne pouvoir à Mme Nicole BENEZECH

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

Le Quorum étant atteint, Jean ARCAS, Maire de la commune déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Mr le maire donne lecture du compte rendu du CM précédent. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et ne donne lieu à aucune observation

Mr le Maire rend hommage à Mme Georgette LOREAU récemment décédée. Elle avait fondé le syndicat des écoles et du collège, avait oeuvré à la gestion et au fonctionnement du collège alors municipal.

Les abris bus ont été tagués. Et de plus, une voiture est passée sur le stade en créant des ornières. Au regard de ses incivilités, une plainte a été déposée. La gendarmerie traite le dossier le plus rapidement possible. Une demande a été adressée à l'assureur de la mairie.

- 1- Décision modificative pour augmentation des crédits au chapitre « charges de personnel »
- 2- Adoption de référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022
- 3- Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du service de conseil en énergie partagé
- 4- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 5- 8 000 arbres pour l'Hérault
- 6- Questions diverses

En préambule du Conseil : Monsieur le Maire propose une modification à l'ordre du jour :

Le point : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Délibération reportée à un prochain conseil municipal. Nous sommes dans l'attente d'une réponse du CDG 34.

1- Décision modificative pour augmentation des crédits au chapitre « charges de personnel »

Il s'agit d'un report de chapitre à chapitre. Nous avons demandé à être dégrévés de la taxe foncière sur le Campôtel. Le montant du dégrèvement accordé peut être reporté sur le chapitre personnel. Ce transfert va compenser les sommes des charges sociales de 2020 payées en 2021.

Pour : 14

2- Adoption de référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022

Le système comptable évolue pour arriver à un nouveau référentiel en vigueur en 2023. Les communes pouvaient postuler pour expérimenter ce nouveau référentiel : nous avons été volontaires. Notre candidature a été retenue.

Pour : 14

3- Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du service de conseil en énergie partagé

Le Conseil municipal autorise la reprise par le PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES, la gestion des certificats d'économie d'énergie. Le PHLV s'est substitué à HERAULT ENERGIE.

Mme GIMENEZ du PHLV nous accompagne sur le dossier « économie d'énergie », sur les bâtiments publics.

Pour : 14

Le Dossier est rapporté par le 1^{er} Adjoint

4- Point reporté

5- 8 000 arbres pour l'Hérault

Il est possible de postuler pour la plantation d'arbres.

Un élu propose de planter des arbres sur le terrain de l'auto-cross : il y a des manques, et des endroits doivent être renforcés.

Sur le Camping-car PARK la plantation de quelques arbres permettrait d'ombrager les emplacements, ils seraient bienvenus.

Sur le plan du Verdier : des arbres malades ont été supprimés et il conviendrait de les remplacer.

Sur l'espace devant le collège pour casser la barre constituée par le bâtiment.

Un élu propose de contacter le CAUE pour nous accompagner.

Pour : 14

6- Questions diverses

FAIC 2022. La subvention possible maximale est de l'ordre de 30 000 € environ. Cette somme peut être affectée à des bâtiments communaux, à de l'assainissement, à de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'utiliser les crédits demandés lors des années précédentes.

Pour 2022 : Le FAIC pourrait-être affecté à des travaux d'assainissement (Avenue de Pampelune, certaines habitations qui ne sont pas reliées au tout à l'égout, à un tronçon au tour des ponts), des travaux de voirie, des travaux de peinture de l'appartement de la mairie, l'isolation du dessous de la mairie (aile gauche), des frais d'études portant sur le dossier Campôtel.

Il est important de définir ce que l'on veut acter, pour contacter des entreprises, pour avoir des devis.

Un élu remarque que tous travaux est soumis à une étude préalable, ce qui génère des coûts supplémentaires.

VISITE DU SOUS PREFET DE BEZIERS: le rendez- vous est fixé le 14 décembre dans la matinée, nous aimerions aborder différents sujets : projets relevant de l'état , dotations DETR, il conviendra de faire le point sur le dossier Campôtel, l'avancement de la carte communale, retour sur le passage en CDPNA
Il faudrait prévoir l'inauguration de la Maison France Service de Cébenna.

SUBVENTIONS ET ASSOCIATIONS :

Mr le Maire rappelle que les associations peuvent demander des subventions pour leur projet auprès de la COMCOM et/ou du PNRHL/ du Département/ de la Région, c'est aux associations d'initier ces démarches.

NUMEROTATION DES RUES : il faudrait envisager de numérotter les maisons. Un élu propose de constituer un groupe de travail pour aller sur le terrain. Demande de la poste.

Nous avons eu une **demande d'un maraicher** d'Avène pour venir sur le marché du dimanche. Il vend des produits frais. Mr ARCAS lui a conseillé de se rapprocher de la boutique « le chêne vert », le service est déjà rendu par un producteur local.

Pour sa venue : 0 contre sa venue : 14

Boucher- Charcutier du dimanche : il est absent du marché depuis 4 semaines.

Il est annoté de lui envoyer un courrier recommandé pour lui stipuler que conformément à son contrat, son absence non justifiée depuis 4 semaines entraine la rupture de son contrat, stipule qu'il ne peut plus venir à Olargues sur le marché dominical.

NOEL des ANCIENS : 80 ans dans l'année 2021. 40 € en tickets de 10 € utilisable auprès des commerces OLARGUAIS qui en seront d'accord. Des élus font un point lundi 22 novembre pour déterminer le nombre de bénéficiaires.

Une cérémonie pour la nouvelle centenaire peut être envisagée en accord avec la famille.

CROIX DE LA MISSION : cette semaine, une demande a été faite auprès d'une entreprise spécialisée pour la remettre en place. Ceci devrait être effectif avant fin décembre.

ECHANGE PUBLIC SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC : des habitants d'Olargues se sont manifestés pour faire partie d'un groupe de travail. Le dossier avance.

La séance est levée à 20H00

Le Secrétaire,



Le Maire

